

Restauration des façades nord et sud de la 4^e travée de la nef

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Juillet 2026

ADDITIF PROTOCOLE DE TRAVAUX EN MILIEU à RISQUE PLOMB

Le rapport de Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP) établi en 2018 indique la présence de plomb dans les zones concernées par les travaux du DCE.

Les mesures de coordination prises par le coordonnateur en matière de sécurité et les sujétions qui en découlent sont décrites dans le Plan Général de Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé, établie le Coordinateur Sécurité Prévention Santé, joint au DCE.

Il est demandé à chaque entreprise d'inclure dans son mémoire technique le mode opératoire de la réalisation de ses prestations au regard du risque des travaux sur des ouvrages contenant du plomb, afin de répondre à la réglementation pour la santé des travailleurs exposés et la non diffusion du plomb dans les espaces extérieurs au chantier (cathédrale et base-vie).

Rappel du PGC *Etablissement d'un mode opératoire*

L'entreprise établit un mode en précisant notamment :

- La nature de l'intervention ;
- Les matériaux concernés ;
- Le descriptif des méthodes de travail et moyens techniques mis en œuvre ;
- Les notices de poste prévues à l'article R. 4412 -39 ;
- Les caractéristiques des équipements utilisés pour la protection et la décontamination des travailleurs ainsi que celles des moyens de protection des autres personnes qui se trouvent sur le lieu ou à proximité de l'intervention ;
- Les procédures de décontamination des travailleurs et des équipements ;
- Les procédures de gestion des déchets ;

En coordination avec le CSPS, **le protocole devra prévoir a minima :**

- Les travailleurs TCE devront être équipés de combinaisons type Tyvek étanche aux particules, de gants étanches aux particules, sur-chaussures et de masque FFP3
- Une aspiration THE à la source pour les interventions TCE sur les supports contenant du plomb
- Le lot 01 en charge des échafaudages et des installations de chantier devra :
 - o La mise en place de bâches avant la pose des protections de sol compris évacuation adaptée en fin de travaux
 - o tests-lingettes plomb sur les échafaudages et les protections de sol dans la cathédrale après l'installation et avant toute intervention.
 - o Des espaces de transition entre la cathédrale et la zone de chantier (propre /sale) permettant l'enlèvement des EPI et le nettoyage des outils avant la sortie dans les espaces extérieurs